

PROCES VERBAL
Assemblée Générale Ordinaire Elective du
Comité Départemental de l'Ardèche de
Rugby, le samedi 5 Décembre 2020,
en visioconférence

Modalités d'organisation :

- Date : samedi 5 décembre 2020
- Horaire d'ouverture : 11h45
- Convocation en date du 17 novembre 2020
- Application des statuts et règlement intérieur validés par la FFR le 16 octobre 2020, après avis favorable de la ligue AuRA en date du 17 septembre 2020
- Vote par correspondance avec procédure d'anonymat des votes
(cf : notes fédérales des 2 et 6 novembre 2020)
- Commission de surveillance des opérations électorales (C.S.O.E)
 - o Président : Jean Claude SOUCHE
 - o Membres : Thierry BATAIL, Maurice JOURDAN
- Rapport de contrôle et de validation de la liste déclarée à la CSOE en date du 15 novembre 2020

I- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président de la CSOE

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de l'Ardèche est ouverte à 11h45 par M. Jean Claude SOUCHE, Président de la C.S.O.E.

La Présidente du Comité Départemental de l'Ardèche, de la précédente mandature, Mme Lydie BONNET souhaite la bienvenue aux personnes présentes par « visioconférence », et les remercie de leur participation à l'Assemblée Générale.

Elle rappelle :

- Le cadre légal de ces élections départementales
- Le calendrier électoral adopté par la FFR
- Les modalités de vote

II- Rapport de la Commission des pouvoirs

Le président de la C.S.O.E. fait état du contrôle des pouvoirs des clubs

- Clubs représentés : 19 (sur 20)
- Nombre de voix représentées 109 sur (111)

III- Election des membres du Comité Directeur

M. Jean Claude SOUCHE rappelle le mode de scrutin et le nombre de sièges à pourvoir :

- Scrutin de liste à 1 tour avec prime majoritaire
- 18 sièges à pourvoir

M. Jean Claude SOUCHE rappelle qu'une seule liste a été reçue ; et a été déclarée recevable par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Il s'agit de la liste menée par Mme Lydie BONNET. Il rappelle qu'il est recouru à un procédé de vote par correspondance.

Les bulletins anonymes ont été envoyés au domicile du président de la C.S.O.E. 19 ont transmis leurs votes par courrier.

IV- Proclamation des résultats par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Les membres de la C.S.O.E., Jean Claude SOUCHE, Thierry BATAIL, et Maurice JOURDAN, réunis au siège du Comité départemental de l'Ardèche procèdent au dépouillement des votes par correspondance et à la proclamation des résultats.

M. Jean Claude SOUCHE annonce les résultats à l'issue du scrutin :

- Nombre d'électeurs inscrits : 111
- Nombre de votants : 109
- Nombre de suffrages blancs ou contre : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 109 soit 98.20 %

En conséquence, la liste de Mme Lydie BONNET a obtenu 109 voix soit 98.20 % des voix valablement exprimées.

En application de l'article 8 du Règlement Intérieur du Comité Départemental de l'Ardèche, la liste de Mme Lydie BONNET obtient 18 sièges sur 18.

En application de l'article 15 des Statuts du Comité Départemental de l'Ardèche, Mme Lydie BONNET, candidate figurant en tête de la liste ayant recueilli la majorité des voix, est élue Présidente du CD07.

V- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président de la C.S.O.E.

M Jean Claude SOUCHE invite la Présidente nouvellement élue à prononcer quelques mots.

Mme Lydie BONNET rappelle les noms des 18 membres élus.

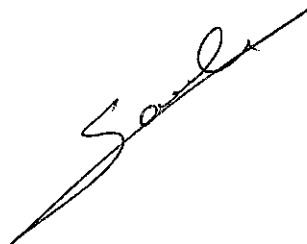
Elle remercie la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et son Président pour le sérieux et la qualité de leur travail pendant cette élection départementale.

Elle précise qu'une autre réunion en visioconférence va suivre l'Assemblée Générale Ordinaire Elective pour procéder à l'élection du Bureau Directeur.

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective du samedi 5 décembre 2020 est close à 12h15.

Fait à Guilherand Granges, le 8 décembre 2020.

Jean Claude SOUCHE
Président de la C.S.O.E.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Souche', written diagonally across the page.